

Appel à projets 2027 SFR Maison de la recherche

Projets transversaux ou émergents

L'une des missions de la SFR est de favoriser le développement de projets interdisciplinaires et de dissémination des savoirs académiques, émanant de la communauté des 10 unités de la Maison de la recherche.

Nature des projets transversaux ou émergents

Les projets éligibles sont :

- A. Soit des projets d'envergure qui contribueront au rayonnement de la SFR, et/ou de la plateforme H2C2, en faisant connaître leurs activités, notamment auprès de la société civile et des jeunes publics.
- B. Soit des projets émergents, non éligibles aux financements des unités ou de l'UFR, et ayant donc besoin de financements incitatifs pour préparer un dépôt de projet ou un pilote

Le soutien de la SFR n'est pas destiné à venir systématiquement en complément des FIR colloque. Dans le cas de colloques/congrès, la dimension de dissémination des savoirs vers la société doit être avérée, notamment grâce à une implication de partenaires du secteur socio-économique et culturel.

Ces projets seront portés par des enseignant·es-chercheur·ses, des chercheur·ses d'au moins **deux** unités de recherche de la Maison de la recherche, le cas échéant avec des partenaires du secteur socio-économique et culturel. Dans le cas de projets contribuant spécifiquement à la valorisation de la plateforme H2C2, **une seule unité** peut être concernée.

Contribution financière

En fonction du nombre de projets retenus, la SFR pourra contribuer à hauteur de **1 500 euros** maximum pour l'année civile 2027. Le co-financement par les unités de rattachement des porteur·ses du projet ou par des partenaires extérieurs est encouragé mais non obligatoire.

Devoir d'information

Les porteur·ses devront faire signer par les directrices et les directeurs de toutes les unités concernées la fiche projet à joindre au dossier.

Ils·elles s'engagent également à les tenir régulièrement informé·es de l'avancement du projet.

En cas de financement par une ou plusieurs unités de la SFR, la signature de chaque direction d'unité devra être apposée sur l'annexe budgétaire.

Présentation du projet

La candidature est constituée de :

- la fiche projet
- la présentation du projet
- l'annexe financière

La présentation comprendra les éléments suivants (liste non exhaustive) :

1. Titre de l'événement ou du projet, dates, noms des porteur·ses et unités.
2. Un court CV (deux pages maximum) des porteur·ses.

3. Un argumentaire scientifique ou de valorisation qui comprendra, le cas échéant, la mention des actions de formation par la recherche.
4. Un programme prévisionnel ou définitif, dans le cas d'une manifestation.
5. Les éventuels partenaires socio-économiques/culturels et leur contribution au projet.
6. Les retombées pour la SFR et/ou la plateforme H2C2.
7. Le budget prévisionnel précisera si une participation des unités ou des partenaires a été sollicitée ou a déjà été obtenue. Il détaillera les frais prévus.

La candidature doit être obligatoirement assortie d'une fiche projet signée par la direction de chaque unité concernée, et de l'annexe financière

Ces documents seront envoyés avec la fiche projet à Thierry Baldan (thierry.baldan@univ-amu.fr), responsable administratif de la Maison de la recherche, avant le **mercredi 21 octobre 2026 à 16h** au plus tard pour diffusion aux membres du bureau puis du conseil de la SFR.

Critères pris en compte pour le financement

- Forme du projet, caractère innovant, ampleur, interdisciplinarité.
- Originalité du projet émergent et/ou du pilote, capacité de développement.
- Cohérence, clarté, lisibilité, intérêt scientifique du projet, intérêt de la collaboration entre les unités.
- Nature, nombre et pertinence des partenariats extra-académiques et de la valorisation.
- Contribution au rayonnement de la SFR ou de la plateforme H2C2.
- Articulation du projet aux activités et projets de la SFR et des unités, des institutions culturelles, et/ou des associations ou initiatives de recherche, locales, nationales ou internationales, en rapport avec le projet.
- Le cas échéant, pertinence du lien formation-recherche.
- Pertinence du budget.

Cahier des charges en cas de financement

En cas de financement, les participant.es s'engagent à :

- Ce qu'au moins une partie des séances se déroulent sur le campus ALLSH, 29 avenue Robert Schuman, et si la taille le permet, dans les locaux dont la SFR peut disposer pour ses manifestations (bâtiments T1 ou T2), sauf situation particulière, par exemple le cas de manifestations artistiques délocalisées.
- Désigner, en cas de format hybride, un ou une responsable chargé.e de la réalisation technique des transmissions et, le cas échéant, de leur enregistrement, au sein de l'équipe porteuse.
- Faire figurer le logo de la SFR et des unités partenaires sur tous les supports de communication du projet (carnet de recherche, site internet, affiches, programmes, etc.) et sur les livrables directement issus des financements.
- Fournir à la SFR les informations nécessaires à des fins de communication, notamment pour le site de la Maison de la recherche.
- Remettre à la directrice de la SFR, à l'issue des activités prévues, un rapport d'activité.
- Venir assister ou participer aux activités transversales de la SFR (Printemps, Grands séminaires, Assemblées générales, etc.)

Anne Page
Directrice de la SFR Maison de la Recherche